

Pour toutes les catégories, on est loin du maintien du pouvoir d'achat !

Le blocage de la valeur du point d'indice depuis 2010 se traduit par une perte de pouvoir d'achat de 7,1%.

Pour un salaire net de 1.800€, le simple maintien du pouvoir d'achat devrait se traduire par une augmentation de 138€ par mois, soit un salaire de 1.938€.

C'est à la lumière de ces réalités qu'il faut examiner les mesures catégorielles annoncées par le ministère, pour une enveloppe budgétaire de 90 millions d'euros (réduction de moitié par rapport à 2012) pour le ministère de l'Education Nationale, soit 7€ mensuels en moyenne par agent !

Le 26 juin le ministère a présenté les mesures qu'il a décidées pour 2013 :

- la création d'une indemnité spécifique pour les professeurs des écoles de 400€. Aucun calendrier n'est fixé pour aligner celle-ci sur l'ISOE des enseignants du secondaire (1 200€), revendication du SNUDI-FO. Le financement de cette indemnité se fait pour partie par la suppression de l'indemnité de 400€ versée aux professeurs des écoles pour l'évaluation.
- le régime indemnitaire des catégories C (personnels administratifs, de laboratoire) augmente d'environ 9€ par mois, 10€ pour les catégories B, 12€ pour les catégories A. Une aumône, qui ne compensera même pas l'inflation de l'année 2013.
- le taux de promotion des professeurs des écoles à la hors classe passe en 2013 de 2 à 3 %, celui des CPE à 7%.
- Une clause de sauvegarde pour les contractuels lauréats des concours réservés évitera que certains aient une baisse de salaire.

Les 250 000 certifiés, les 54 000 agrégés et les 58 000 PLP ne bénéficient d'aucune mesure.

La décision du ministre de fixer le salaire d'embauche des enseignants lauréats des concours (en fin de M1, à bac plus 4) 150€ au dessus du SMIC (indice 349) ajoute aux mesures d'austérité qui se traduisent par une paupérisation des enseignants.

Pour les personnels administratifs la mise en place du CIGEM (corps interministériel d'attachés), afin de faciliter la mobilité est annoncée. La mise en place d'un troisième grade, fonctionnel en découle.

La FNEC FP-FO souligne que la perspective avancée de créer un troisième grade, fonctionnel, pour les enseignants n'est pas la solution à la nécessaire revalorisation indiciaire des corps enseignants. Outre un taux de promotion qui risque d'être au compte-gouttes, cela va de pair avec la définition de « fonctions » qui permettent d'y donner accès : coordonnateur de projet ? responsable des relations avec les partenaires extérieurs dans le cadre des projets éducatifs territoriaux ?

Le ministère avait proposé aux organisations syndicales un accord de méthode qui leur demandait et de cogérer la répartition de l'enveloppe pré-établie et d'approuver la refondation de l'école. Seules l'UNSA et la CFDT l'ont signé !

La FNEC FP-FO avait demandé l'ouverture de négociations pour améliorer les carrières et les régimes indemnitaires de toutes les catégories, ce qui est indissociable du déblocage de la valeur du point d'indice.

Le constat est simple : tous les fonctionnaires ont perdu du pouvoir d'achat, sacrifiés sur l'autel du pacte budgétaire européen.

Aucun saupoudrage catégoriel ne peut le cacher. Une rupture avec l'austérité salariale s'impose !

Montreuil, le 2 juillet 2013